



27 mars 2013

(13-1660)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**ASSISTANCE TECHNIQUE
RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES MEMBRES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BELIZE

La communication ci-après, reçue le 25 mars 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Belize.

1. La délégation du Belize voudrait donner aux Membres des renseignements sur les activités nationales liées à l'application du cadre d'analyse décisionnelle multicritères.

2. À la 55^{ème} réunion du Comité SPS qui s'est tenue en octobre 2012, le Belize a fait part aux Membres de son expérience quant à l'application du cadre d'analyse décisionnelle multicritères dans le pays, qui a permis de définir huit options de renforcement des capacités, dont deux incluaient des contrôles zoosanitaires pour les exportations de bétail vivant et des contrôles zoosanitaires et des contrôles d'hygiène pour les exportations de poulets.

3. S'agissant des contrôles zoosanitaires pour les exportations de bétail vivant, nous voudrions remercier le gouvernement mexicain et l'Union européenne de l'aide tant financière que technique qu'ils nous ont fournie pour la mise en œuvre de programmes de surveillance concernant la tuberculose bovine et la brucellose bovine, en sus de l'aide pour la mise en œuvre du système d'identification des animaux. Il existe aussi un programme de surveillance concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine. Compte tenu des bons résultats de la mise en œuvre de ces activités, qui en est encore à ses débuts et, à ce stade, concerne seulement la partie septentrionale du Belize, le Mexique a autorisé l'exportation sur son territoire de deux envois de bétail vivant en provenance du Belize.

4. Nous voudrions informer les Membres que l'un des objectifs fondamentaux de la mise en œuvre de ces programmes globaux de surveillance est de déterminer la prévalence de ces maladies, afin de disposer de la justification scientifique nécessaire pour déclarer l'ensemble du pays exempt de tuberculose bovine et de brucellose bovine conformément aux normes et directives de l'OIE. Nous pensons que l'obtention de ce statut nous permettra de renforcer notre capacité à accéder à des marchés étrangers.

5. S'agissant des contrôles zoosanitaires et des contrôles d'hygiène visant les exportations de poulets, qui sont effectués en partenariat par l'Association bélizienne des éleveurs de volaille et le Service bélizien de santé agricole, nous sommes heureux d'informer les Membres que les produits à base de volaille peuvent actuellement être exportés.

6. Notre objectif est de continuer d'appliquer le cadre d'analyse décisionnelle multicritères qui s'est révélé être un outil très utile au Belize.
